

**UNICEF,
Bureau régional
Afrique de l'Ouest et du centre**

**Atelier régional de formation
sur les compétences de vie courante
Dakar, hôtel Ngor-Diarama, 6 – 10 octobre 2003**

**LA PARENTE PLAISANTE A L'ECOLE :
CONTRE LES CONFLITS ET POUR UNE CULTURE
DE LA TOLERANCE ET DE LA CONVIVIALITE**

**A.Raphaël NDIAYE
Chercheur à
Enda tiers monde
Octobre 2003**

CONTEXTE

Dans la mission qu'ils se sont assignée de faire émerger une citoyenneté véritable, fondée sur la justice, l'équité, la reconnaissance de l'égale dignité de tous et de chacun, ainsi qu'un commun vouloir de vivre ensemble, nombre d'Etats africains connaissent un échec patent, si l'on en juge par la fréquence, le nombre et l'extension des conflits dans lesquels, des groupes divers sont impliqués dans le continent.

Il s'y est ajouté l'ébranlement des certitudes, la perte des repères, les replis identitaires, et ce regard des Africains porté vers d'autres horizons que sur la terre mère, d'où l'on rêve de voir émerger le salut.

Et les conflits de prospérer sur le continent. Ils sont pour l'essentiel, d'ordre tribal, ethnique, religieux, régional, économique, écologique, politique, etc. ; et se justifient aux yeux de ceux qui y sont engagés, par l'incompréhension et l'exploitation dont ils sont ou se croient être l'objet, et l'absence d'une prise en compte de ce qui, pour eux, est essentiel.

Leur coût est immense : guerres et destructions massives, tortures et massacres d'ampleur génocidaire, famines et maladies, spoliations des droits de l'homme, déplacements forcés avec des cohortes de réfugiés d'une dimension inégalée ailleurs dans le monde, exclusions quelquefois haineuses, dignités bafouées, pauvreté accrue, et bien souvent même une misère innommable, ainsi que des séquelles psychologiques souvent indélébiles. Selon une étude de la Banque africaine de Développement - BAD - en 1995 les conflits en Afrique ont coûté quelque 295 milliards de dollars, alors que le PIB du continent était pour la même année de 297 milliards de dollars ; ce qui signifie que sans les conflits qui ont ruiné l'Afrique, la richesse de celle-ci aurait doublé¹. Il en découle que la condition sine qua non du développement du continent est l'avènement de la paix et d'une culture de la paix.

L'école n'est pas à l'abri des soubresauts provoqués par les conflits, bien au contraire, elle en est l'espace de prolongation et elle leur paye un très lourd tribut : écoles fermées, enfants enrôlés de force, filles violées, ou transformées en esclaves sexuelles... avec le transfert dans l'espace scolaire des préjugés véhiculés par l'environnement social.

¹ Voir l'article du Pr. Iba Der Thiam dans *Sud quotidien*, n° 1649 du 07-10-1998, p. 3.

Le Pr Abdoulaye Bathily, Vice-Président de l'Assemblée nationale du Sénégal, a indiqué dans l'émission « **Le débat africain** » de Mme Madeleine Moucamabano, diffusée par RFI, le dimanche 20 juillet 2003, que les conflits en Sierra Léone, coûtent chaque année 700 millions de dollars US.

En promouvant la culture de la paix dans l'espace scolaire, l'Afrique s'inscrirait dans la dynamique du mouvement lancé par l'Assemblée Générale des Nations Unies qui a proclamé la décennie 2000-2010 :

« Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non violence au profit des enfants du monde. »

Et le **Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence**, formulé par des lauréats du Prix Nobel de la paix, de rappeler que *« C'est la responsabilité de chaque être humain de traduire dans la réalité les valeurs, les attitudes et les comportements qui inspirent une culture de la paix². »*

En accord avec la Communauté internationale, il s'agit de :

- recentrer le regard des Africains, vers eux-mêmes grâce à l'intégration dans le cursus scolaire, de certaines valeurs séculaires du continent, au moyen desquelles il est possible de faire face à la situation ;
- mettre en avant les mécanismes forts et subtils qui traversent les entités ethniques et les groupes, pour les intégrer les uns aux autres, avec la chaleur de la convivialité et la succulence de l'humour, corrigeant de ce fait cette vision de juxtaposition de leur pluralité et cette impression d'exclusion les unes des autres³;

Une telle démarche rejoint la Déclaration de Johannesburg, adoptée à l'issue de la Conférence sub-saharienne sur l'Education Pour Tous (6-10 décembre 1999), et qui affirme dans le cadre d'une nouvelle vision de l'éducation en Afrique pour la décennie à venir : *"Le fondement de ce système éducatif sera constitué de valeurs africaines et de système de connaissances indigènes visant à libérer les enfants, les jeunes et les adultes de la domination mentale et psychologique et, dans le même temps, à les doter des connaissances, des attitudes et des compétences pour une vie digne et profondément satisfaisante"*.

Ces mécanismes qu'il serait possible de mettre en œuvre en les articulant, sont notamment :

la parenté plaisante ;
les équivalences entre patronymes ;
les correspondances ethno-patronymiques.

Il y a aussi, pour leur donner un prolongement et les illustrer, **les énoncés** multiples et variés, relatifs à la paix, tels que adages, dictons, proverbes, chants-poèmes, etc.

L'analyse de la parenté plaisante, des équivalences entre patronymes et des correspondances ethno-patronymiques s'éclaire souvent des données d'une histoire ancienne et récente, voire contemporaine, à travers les **migrations** des groupes humains, leurs **brassages** quelquefois

² In : Manifeste 2000, site Internet : WWW.manifesto2000.unesco.org

³ On offrirait de la sorte un soubassement de type socioculturel et socio-historique aux structures régionales d'intégration que sont l'UEMOA, le CILSS, CEDEAO ;

violents et leurs **métissages**, ainsi que les **alliances** diverses visant à aboutir à une coexistence pacifique et conviviale, objectif fondamental de la parenté plaisante.

Il s'agit également d'aller plus loin en **combinant la recherche à l'action**, notamment à travers la diffusion des résultats de la première par des canaux tels que l'école⁴.

I - LA PARENTE PLAISANTE

Au regard de **la nature de la relation finale établie** et dont le modèle est la relation parentale, même lorsqu'il s'agit d'alliances à plaisanteries, nous avons opté de regrouper sous l'appellation "**Parenté plaisante**" le contenu des diverses appellations usitées : *parenté à plaisanteries, cousinage, cousinage à plaisanteries, relations de plaisanteries, alliances à plaisanteries, ou alliance cathartique*.

Ce trait culturel a bien entendu fait l'objet de nombreuses recherches, inaugurées dès 1912 par Robert Lowie, anthropologue américain, qui créa l'expression *joking relationship* en étudiant les « ...*les rapports domestiques dans les tribus indiennes Crow, Blackfeet, Idatsa Winnebago, etc* ». » Ce dernier aura notamment dans son sillage : Marcel Mauss qui, en 1926 introduit l'expression "*parenté à plaisanteries* " dans la littérature ethnographique en France ; Denise Paulme en 1939, Radcliffe Brown, Marcel Griaule en 1948, etc.

1.1 - Définition

Les divers travaux conduits à l'initiative d'Enda nous ont conduit à définir la parenté plaisante ainsi comprise comme :

« Un ensemble de liens conviviaux privilégiés et permanents, établis horizontalement et verticalement à l'intérieur de la parentèle ; et dans la relation avec l'Autre par l'Ancêtre, activités dans une démarche personnelle renouvelée, et qui fonctionnent sur la base de l'humour et la dérision. »

L'on notera avec soin que si la relation de parenté par le sang, l'alliance matrimoniale et les fraternités d'âge fonde celle de la plaisanterie à l'intérieur de la parentèle, la relation plaisante instaurée avec l'Autre, trouve son fondement dans des rites, des mythes, des faits d'histoire situés dans le temps et l'espace, et qui sont encore présent dans la mémoire collective.

1.2 - Expression de la parenté plaisante : approche morpho-syntaxique

Une réalité culturelle aussi forte que la parenté plaisante est nécessairement manifestée dans les langues avec, sans doute, des concepts différents pour en exprimer les diverses nuances.⁶

• Chez les Malinkés et les Bamanan la parenté plaisante est appelée *Sanankounya*, ou *Sansankouya*.

⁴ Mais il y'a également des moyens populaires tels que les radios, susceptibles de mettre à contribution le grand public, les détenteurs des traditions et les porteurs de savoirs dans les cultures locales.

⁵ R. Lowie, « Crow social life », Anthropological Papers of the American Museum of Natural History, New York 1912, vol XIX, p. 204 sq, cité par Sory Camara: « *Gens de la parole Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké* », Paris ACCT, Khartala, SAEC, 1992, p. 38.

⁶ (cf. Sory Camara : Gens de la parole, ACCT-Karthala-SACE, 1992, pp. 38-50 ; et 236-241).

Sanan désigne en malinké le gratin collé au fond d'une marmite quand on y fait cuire le riz, alors que les Bamanan l'appellent *senin*. Le riz et la marmite sont deux corps étrangers qui adhèrent pourtant l'un à l'autre ; c'est cette **action d'adhérence entre ces deux corps** qui sert de modèle à deux clans différents, liés par la *sanankounya*.

La structure parentale qui permet aux descendants d'un ancêtre commun d'être solidaires, s'étend grâce à l'exogamie, mais indique ses propres limites car tous les clans ne peuvent être inter-reliés de la seule sorte. La *sanankounya* apporte une réponse à cette situation en prolongeant la relation de solidarité grâce à l'*alliance à plaisanterie*, contractée avec l'Autre. A ce titre, le Pr. Doulaye Konaté précise : « *Le sanankouya, que les ethnologue ont maladroitement assimilé à une parenté à plaisanterie (appelée aussi cousinage à plaisanterie) est une système de solidarité inter-clanique et interethnique très répandu en Afrique de l'Ouest. Il ne repose pas sur une parenté réelle entre alliés, à la différence de la « parenté à plaisanterie » qui concerne des personnes ayant des liens de sang avérés*⁷. »

- Chez les Sérères au Sénégal, le terme *maasir* qui exprime la parenté plaisante, se subdivise en deux éléments : *maas* qui est un radical, et *ir* qui est un suffixe marquant l'idée de réciprocité. *Maas* signifie, entre autres « ce dont l'aigreur a été enlevée » ; « ce dont l'âpreté est épuisée ». Le terme est rapporté à l'une des figures de la parole qui exprime la douceur et l'esprit de concorde sociale, lesquelles connotent l'homme qui use de cette parole. *Maasir* veut dire donc « engager des échanges sur la base de la douceur et de l'esprit de concorde, en ayant éliminé toute âpreté, toute aigreur ou agressivité dans les rapports instaurés » ; que ces rapports soient ceux établis au sein de la parentèle, ou avec l'Autre.

- Chez les Dogon, la parenté plaisante est exprimée notamment par le terme *Mangu*. Les « *enquêtes de terrain confirment la définition donnée par Griaule dans son article " Alliance cathartique ", que "Mangu" , nom désignant l'allié lui-même, et qui dérive de la racine manga, signifie à la fois mettre en boule et créer... Ce qui est mangu, est ce qu'on a pétri et serré de manière à constituer un ensemble en forme de boule. » (Alliance cathartique p.242).*

"Qu'il s'agisse de l'acte de pétrir et de mettre en boule ou de créer, il y a une idée de rassembler ce qui était et est éclaté, dispersé pour en faire une boule, une unité." (D.Douyon, p.39⁸)
*L'alliance à plaisanterie renvoie donc à l'idée d'intégration, de médiation, de règlement de conflits et de régulation de tensions, elle est unificatrice*⁹. »

⁷ In « *Les fondements endogènes d'une culture de la paix au Mali : les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits* », Conférence introductive au thème n° 2 lors de la semaine de la paix organisée à Bamako par le gouvernement du Mali, le PNUD, l'Unesco, le DAP de l'ONU, 28 mars 1977, p.11 dactylographié. Cité par A. Joseph Sissao, 2002, p. 38.

⁸ D. Douyon, Le discours mangu chez le Dogon (Ireli),Thèse-Inalco-1995, p 39.

⁹ In : Abinou Témé: « *La Parenté plaisante chez les Dogon au Mali* », 1999, 63 p. + annexes. Etude réalisée dans le cadre du projet « **Prévention, résolution des conflits et éducation à la citoyenneté en Afrique : un programme de recherche action** », initié et mis en œuvre par Enda Coorcom, avec l'appui de l'Unesco.

- La parenté plaisante se dit en poular *dendiraagal* ou *dendiraagu*. Cependant les Peul distinguent trois niveaux de parenté plaisante : un niveau fort, un niveau moyen et un niveau faible. Le niveau fort se dit *Hoolaare*, mot qui exprime la confiance absolue, au point qu'on peut laisser sa femme avec le parent plaisant sans la moindre arrière-pensée. Ce niveau fort entraîne aussi de nombreux interdits : ne pas faire de mal, ne pas verser le sang et conséquemment, ne pas raser, faire d'injection, accoucher, circoncire, opérer ; ne même pas voir le sang de l'autre.

Les populations bantu – jusqu'au Tanganika¹⁰ – usent du terme *utani*, terme générique qui désigne une relation établie entre membres et clans de la famille et populations différentes « ...sont *watani* les arrières grands parents et petits enfants, enfants de cousins à la troisième génération¹¹ », etc.

Nous notons, à partir de ces quelques exemples que le paradigme de la relation plaisante entre deux partenaires étrangers au départ revêt tour à tour l'adhérence qui se mue en adhésion, la douceur de la concorde lorsque toute agressivité et aigreur ont été évacuées et gommées, la confiance absolue qui autorise l'abandon de soi à l'autre, l'unification qui se réalise en définitive en une unicité.

1.3 - Instauration de la parenté plaisante

1.3.1 - Origine

Il est difficile de situer dans le temps et dans l'espace l'origine de la parenté plaisante. Il est tout aussi difficile d'identifier les ancêtres qui l'on établie entre eux, à partir d'actes de haute portée symbolique, incrustés durablement dans la conscience collective des descendants.

Les études de terrain, effectuées dans le cadre du projet *Prévention, résolution des conflits et éducation à la citoyenneté en Afrique*, initié par Enda-Coorcom, avec l'appui de l'Unesco¹², nous renseignent cependant sur les modalités de son instauration.

1.3.2 - Modalités d'instauration du pacte de parenté plaisante

Se situant à l'intérieur de la parentèle sérère, Babacar Sédikh Diouf propose un modèle explicatif, fondé sur la compensation : le neveu utérin devient « l'esclave » du fils de l'oncle, du fait c'est ce dernier qui a contribué à l'accumulation des biens placés sous la tutelle de cet oncle, alors que c'est lui, le neveu utérin, qui hérite de son oncle.¹³

¹⁰ Cf : Moreau R.E. : « *Joking relationships in Tanganika* », in *Revue Africa*, 14 (7) 386-400.

¹¹ In : Alain Joseph Sissao « : « *Alliances et parentés à plaisanteries au Burkina Faso Mécanismes de fonctionnement et avenir* », Ouagadougou, Sankofa et Gurli Editions, 2002, p.20.

¹² Etudes qui se rapportent aux entités ethniques Dogon, Peul du Macina et Minianka au Mali ; Soussou, Malinké et Pkèlè ou Guèzès en République de Guinée. Conduites en 1999, elles ont fait l'objet d'un atelier de synthèse, tenu à Dakar en janvier 2000.

¹³ Cf « L'éthique des cousinages »

Dans la relation avec l'Autre l'instauration du lien plaisant emprunte divers rituels sacrificiels dont : le pacte de sang¹⁴, le sacrifice d'animal, le partage d'une noix de kola, etc.

1^{er} Exemple : sang et lait

(Extrait de l'étude sur les Malinké)

La parenté plaisante s'établit entre deux individus désireux, pour diverses raisons, de se lier par un acte sacré, fondé sur le mélange de leurs sangs.

Les deux individus remplissent unealebasse neuve de lait de chèvre. Chacun d'eux s'entaille légèrement le bras gauche et verse quelques gouttes de son sang dans le lait. Puis, ils remuent ensemble le breuvage et chacun tenant le bord de laalebasse, prête le serment de s'unir à son partenaire et jure sur les âmes de ses ancêtres d'aider l'autre en toutes circonstances, fût-ce au prix de sa vie, de ne lui causer aucun mal, de ne jamais verser son sang et de le défendre quel qu'en soit le prix. Ensuite, ils boivent tour à tour la totalité du lait en tirant le récipient chacun de son côté. Puis ils tirent sur laalebasse et la cassent. Chacun piétine le morceau qu'il détient. Enfin, chacun d'eux dit solennellement: « *que je sois mis en miettes comme nous venons de faire de cettealebasse si je faillis au serment que je viens de prêter* ».

2^e Exemple : sacrifice d'un animal

Deux candidats à l'instauration d'une corrélation sacrée prennent des chiots aux yeux encore non ouverts. Devant leurs portes respectives (les familles à l'époque avaient une seule porte d'entrée et de sortie). Ils creusent des fosses jusqu'à hauteur de genoux. Assis face à face et posant chacun les deux mains sur le chiot placé au fond du trou, ils prêtent le serment de s'unir et jurent sur les âmes de leurs ancêtres, de s'entraider en toutes circonstances, fût-ce au prix de leur vie, de ne causer aucun mal à l'un l'autre, de ne jamais verser le sang de l'un et de l'autre, et de se défendre en tous lieux et en toutes circonstances, etc.

Les chiots sont ensuite ensevelis et la face tournée vers la porte, chacun saute trois fois au dessus du lieu devenu sacré. Les membres des familles respectives astreints à enjamber chaque fois le trou fermé, deviennent des adhérents au pacte.

3^e Exemple : sang et noix de kola

Deux individus prennent une noix de kola rouge. Ils jurent sur elle de s'unir à jamais par l'amour et par le sang, de se défendre en tous lieux et en toutes circonstances, de ne jamais verser le sang de l'un et l'autre, ni même d'avoir des relations de mariage, etc. Chacun s'étant légèrement taillé le bras gauche, on fait rouler la kola sur les parties écorchées des bras de façon que les deux sangs soient mélangés. La kola est ensuite divisée en deux. Chaque contractant prend une moitié qu'il croque devant l'autre¹⁵.

1.3.3 - Autres modalités de contraction du lien plaisant : la référence au mythe

Il existe une origine de la parenté plaisante de type mythique, entre clans patronymiques, compagnons de route, ou entités ethniques. C'est généralement au cours d'une longue marche que l'un des protagonistes constatant que son compagnon risque la mort par la faim, s'isole,

¹⁴ Bien entendu, les pratiques dont il s'agit avaient cours avant l'apparition du VIH/SIDA. Il est évident que des protagonistes désireux de les mettre en œuvre doivent être dûment informés, aujourd'hui, des risques qu'elles entraînent face à ce nouveau danger. La tradition est suffisamment ingénieuse pour leur trouver des substituts.

¹⁵ Modalité recueillie auprès de M. Adama Coulibaly, chef de village de Dazana (Mali) en 1999.

découpe une partie de son corps¹⁶, la grille sur la feu et la donne à consommer à son compagnon. Lorsque celui-ci a repris des forces après s'être restauré, il découvre l'acte de générosité qui lui a sauvé la vie et prête serment en jurant que ni lui, ni l'un de ses de ses descendants, ne ferait plus jamais de mal à un membre de la descendance du compagnon¹⁷.

- Exemple : Coexistence pacifique

Par contre, la parenté plaisante entre Sénoufo et Minianka, qui proviendraient du même ancêtre, ferait suite à des batailles fratricides, conclues finalement par un accord de coexistence pacifique, limitant la zone d'influence de chacune des fractions, et se prolongeant par des mariages, qui l'ont consolidé.

- Institutionnalisation de la parenté plaisante à l'échelle politique par Soundiata Kéïta (voir Charte de Kouroukan Fouga, 1236, Article 7)

Dans le but de développer un esprit de tolérance au sein des communautés et entre celles-ci, Soundiata Kéïta, fondateur de l'empire du Mali naissant, réunit pendant 12 jours en 1236, les représentants des divers groupes, dans la clairière de Kouroukan Fouga. Les participants élaborèrent la Charte du futur empire – reconstituée aujourd'hui en 44 articles – et dont l'un des articles a trait à la parenté plaisante.

Avant la cérémonie de son intronisation, Soundiata, dit-on, intima l'ordre à un homme de condition servile, de venir le traiter « d'esclave » lorsqu'il serait sur le trône pour son investiture. Lorsque celui-ci exécuta l'ordre à la grande surprise du public, Soundiata, sourire aux lèvres, répondit par le même qualificatif à son offenseur, puis s'adressa à la foule en ces termes : « *ce propos ne fera jamais de moi un esclave ; alors, que ce mot ne soit plus jamais un motif de désaccord entre vous, encore moins un motif d'assassinat* ».

D'après d'autres versions, c'est Soundiata lui-même qui se serait attribué le qualificatif "esclave" après son intronisation, en prononçant la phrase suivante : « *à partir de cet instant, je suis devenu l'esclave de tout le Mandé.* »

- Exemple d'instauration de la parenté plaisante entre entités ethniques

La parenté plaisante entre Sérères et Toucouleur se justifie de l'impossibilité de rétablir l'appartenance de deux nouveaux nés, laissés en brousse par leurs deux mamans qui venaient d'accoucher et qui sont parties ensemble prévenir les villageois, en laissant des marques distinctives emportées par le vent. A leur retour, aucune ne put reconnaître son enfant, ce qui fait de la descendance de ces enfants des porteurs potentiel du sang de l'Autre.

Ces divers exemples illustrent ce que le Pr Henri Legre Okou appelle « une symbolique de la métamorphose à travers l'Autre », en vue d'une identification à ce dernier. « *L'échange de sang connecte le corps de l'allié à tous les corps de la communauté alliée. C'est la raison pour laquelle, étant un « autre soi-même », il ne peut verser le sang de l'allié sans verser son propre*

¹⁶ Habituellement sur la cuisse ou le jarret, ce qui permet de cacher la plaie pendant un certain temps.

¹⁷ Ce modèle explicatif est avancé pour justifier la parenté plaisante entre les porteurs des patronyme Diaby et Savané, entre le griot et son chef, entre Dogon et Bozo, etc.

sang. » Voilà, pour cet auteur, qui entraîne «...la dimension ontologique de l'alliance qui dans sa finalité se ramène à la parenté, à la famille¹⁸. »

1.4 - Modalités de fonctionnement de la parenté plaisante

Dès sa mise en œuvre, la parenté plaisante permet, entre autres :

- de briser la glace d'un premier contact entre personnes qui ne se connaissaient pas au départ, avec l'instauration d'un climat de confiance et de détente ;
- d'évacuer l'agressivité par une démarche cathartique qui s'appuie sur l'humour et la dérision ;
- de créer les conditions propices à l'accueil hospitalier de l'étranger ;
- de contribuer à l'instauration entre les différents segments de la société d'une tolérance et d'une paix baignées d'une atmosphère de convivialité, et de faciliter leur mobilisation autour d'objectifs communs, etc.
- Elle ne tient compte, chez les parties, ni de la différence d'âge, ni du statut social ou du sexe¹⁹. Les parents plaisants peuvent ainsi, en toute occasion, se taquiner sans risque de s'offusquer l'un l'autre.

Conséquemment, la parenté plaisante détermine un ensemble d'obligations telles que le respect réciproque - au-delà de l'humour et de la dérision - l'assistance mutuelle, le refus de faire le mal et en particulier de verser le sang, la solidarité avec l'autre partie, etc. A ce titre, elle représente un **véritable code d'immunité** dans tous les contextes de sa mise en œuvre.

Il s'agit d'une institution qui fonctionne sur la base de « *l'inversion sociale permanente pour prévenir la subversion au sein d'une communauté, et surtout contenir tous les facteurs conflictuels entre les différentes communautés à l'échelle d'une vaste aire culturelle*²⁰. » Elle constitue donc un moyen de cohésion sociale par lequel chacun peut se considérer comme étant lié individuellement et par son groupe aux autres éléments de la société.

La parenté plaisante fonctionne comme un véritable mécanisme de prévention et de gestion des conflits, et s'illustre particulièrement dans les modalités d'accès aux ressources naturelles, de leur appropriation et de leurs règles de gestion. En inter-reliant des groupes et des personnes, étrangers les uns aux autres, elle opère selon une double démarche qu'on pourrait formuler ainsi :

- puisque j'ai occupé les lieux le premier et que tu es venu t'installer à mes côtés, trouvons un *modus vivendi* avant qu'il n'y ait conflit ;

¹⁸ In : Pr. Henri Legre Okou, agrégé des facultés de droit : « *Les alliances à plaisanterie* », extrait de son ouvrage : « **Les conventions indigènes et la législation coloniale** », Abidjan, Editions Neter 1994, p.58.

Nous trouvons là également une confirmation que la relation générique instaurée entre les protagonistes, fonctionne effectivement sur le modèle de la relation parentale, même lorsqu'il s'agit d'une « alliance avec l'Autre », ce qui justifie à nos yeux notre option d'une appellation générique : **Parenté plaisante**.

¹⁹ Ainsi, au cours d'un défilé officiel, tenu à Bobo-Dioulasso en 1974, en Haute Volta, actuel Burkina Faso, des femmes de l'ethnie Mossi se sont arrêtées devant la tribune officielle, et ont présenté au Président de la République, S. E. M. Sangoulé Lamizana, de l'ethnie Samo, un plat de haricots cuits en lui disant d'en goûter, ce que fit le Président. Les faits nous ont été rapportés par El Hadj Sékou Tall, lors de notre atelier sur la parenté plaisante, tenu à Bamako, du 18 au 20 décembre 1997. L'intéressé était présent à la tribune, et occupait alors les fonctions de Vice-Président du Conseil Consultatif National pour le Renouveau.

²⁰ H. Legré Okou, op. Cit. p. 1.

- dès lors que notre installation génère des conflits qui nous handicapent chacun de son côté, nous ne pouvons laisser la situation se dégrader sans cesse ; en conséquence, instaurons une paix conviviale par un engagement qui vaudra pour nous et toute notre descendance.

Nous sommes donc en présence d'un **mécanisme opératoire de large portée**, qu'on peut considérer comme **un système de gestion harmonieuse de la diversité**. C'est la raison pour laquelle les Bamanan considèrent la situation créée par la mise en œuvre de la parenté plaisante comme « **un état de miel** ».

1.5 - Portes d'entrée et géographie de la parenté plaisante

Dans les fondements de la parenté plaisante, on trouve souvent deux principes que l'histoire a amplement attestés :

- **Nous sommes tous, à un degré ou à un autre, des peuples métis** qui se sont constitués dans la cohabitation, quelquefois dans les affrontements, et dans les brassages, et qui, *in fine*, stabilisent leurs relations dans une coexistence pacifique et conviviale par la parenté plaisante ;
- **Nous venons toujours de quelque part**, quelles que soient les trajectoires des migrations et la durée des étapes qui les ont ponctuées.

La symbolique de la métamorphose, appliquée à l'Autre dans la dimension « alliance » de la parenté plaisante, permet à cette dernière de tisser sa toile selon une géographie sociale à large spectre. La reproduction du schème endosse les nuances diverses des lignes directrices de la culture de référence, les contextes de la mise en œuvre, et les différentes échelles où la parenté plaisante opère.

Ces échelles, rappelons-le, nous situent à l'intérieur du système de parenté, horizontalement en inter-reliant les cousins croisés, les oncles et neveux, les alliés matrimoniaux, etc. ; et verticalement en inter-reliant les échelles générationnelles, notamment les classes d'âge, les grands-parents et petits enfants, etc.

Dans la relation avec l'Autre, la parenté plaisante implique selon les traditions socioculturelles, l'ethnie, le clan patronymique ou matrilignager, la catégorie socioprofessionnelle, le village, la confédération de villages, le terroir ou la contrée, etc.

En s'arrêtant sur le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, le Pr. Henri Legre Okou esquisse une géographie des alliances à plaisanterie, en distinguant quatre ceintures trans-ethniques d'alliance (op. cit, p. 5) :

- 1 - Les Yacouba, les Gouro, les Koyaka, les Sénoufo, les Tangkana, les Djimini Djamana, les Mangoro et les Lobi ;
- 2 - Les Néyo, les Godié, les Dida, les Ladjougrou, les Abidjan, les Aladjan, les Ebrié (Kyamans), les Abouré ;
- 3 - Les Kroumen, les Néyo, les Godié, les Abey et les Akyé.

4 – Les Abron, les Agnis, les Apoloniens, les Baoulé.

Aux relations instaurées par ces ceintures, il faut ajouter, d'après l'auteur, celles qui sont tissées à l'intérieur des tribus ou dans leur voisinage : Bété et Bakwé ; Bakwé et Gdié ; Kouzié et Néyo ; Kroumen et Godié ; Guéré et Gouro ; Ebrié, Abey et Mbato.

L'auteur signale également les relations trans-ethniques fondées sur la parenté plaisante au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal au Tchad, au Nigéria.²¹

Pour sa part, Harouna Ouédraogo²² souligne : « Grâce à cette parenté à plaisanterie, on peut, par un système de transitivité, arriver à un réseau qui englobe la totalité des 60 ethnies qui peuplent le Burkina Faso : entre Peul et Bobo, entre Gourounsi et Bissa... Ainsi vous arrivez à trouver que tout le monde est d'un ancêtre commun. »

- La parenté plaisante entre Sérères et Diola, magnifiée par le **Festival des Origines**²³ est bien connue. Cette relation existe aussi entre Mandinka et Diolas.
- Un peu moins voyante est la parenté plaisante entre Sérères et Soninkés parce que la fréquentation entre les deux entités n'est certainement pas très serrée, mais l'on sait que Sérères et Soninké ont cohabité dans l'empire de Ghana jusqu'à la chute de sa capitale, Koumbi Saleh, en 1076.
- Les Poular étant cousins des Sérères, et ces derniers cousins des Diola, ne s'établirait-il pas nécessairement des liens entre Diola et Poular ?
- Le rapport plaisant est instauré également entre les Mandinka et les Poular, notamment après la bataille de Kansala, capitale du Gabou sous la direction de Dianké Waly Mané, en 1867. Envahis par les Peul du Fouta Djallon, les Mandinka répandirent abondamment la poudre dans toute la cité, ouvrirent ses portes aux assaillants qui s'y engouffrèrent, avant de mettre le feu à la ville qui sauta.²⁴

²¹ Cf op.cit, p. 6-7. Il indique n'avoir pas exploré, en l'état actuel de ses recherches, le Niger, le Bénin, le Ghana et la majorité des Etats d'Afrique Centrale et Orientale.

²² Directeur des Ressources Humaines au ministère de la Communication dans : « Du Coq à l'Âme », publié par Jacques Faton, Amok Editions n° 36 .

²³ Manifestation organisée tous les trois ans, fondée sur le mythe selon lequel Diola et Sérères sont issus de deux sœurs : Aguène et Diambogne, dont l'embarcation, coupée en deux lors de la traversée du fleuve Casamance ou du fleuve Gambie, a emporté la première sur la rive sud où elle devient l'ancêtre des Diola, et la seconde sur la rive nord, à partir de laquelle elle rejoint le pays où elle engendre les Sérères. La première édition du Festival a eu lieu en 1993 à Fatick, la seconde en 1996 à Ziguinchor et la troisième en 1999 à Joal-Fadiouth. Cette dernière édition avait rassemblé quelque trois mille festivaliers, venant des dix régions que comptait le pays, et avait été un grand moment de fraternisation de toutes les entités ethniques du Sénégal qui y étaient représentées. La cérémonie d'ouverture des trois éditions a été présidée personnellement par le Chef de l'Etat, qui a prononcé chaque fois une très importante allocution.

²⁴ Un nombre considérable de personnes périrent et la bataille fut baptisée *Turuban* ou " la fin de la race ". L'instauration de la parenté plaisante à partir de cet affrontement nous a été confirmée en octobre 1997, à Labé

• Selon l'étude de Bory Traoré et Gouro Dial, sur “ *Le cousinage à plaisanterie chez les Peul* ” (1999), dans ses pérégrinations à travers le continent africain, le Peul a noué des rapports de parenté plaisante avec les groupes les plus divers et les plus nombreux : « *Bambaras, Malinkés, Soninkés, Khassonkés, Bobos, Bozos, Sérères, Gourmantchés, Samogos, Bornos, Djakoubas, Bétés, Baoulés, Mawis, Sossos, Témés, Kakolos, Senoufos, Minianka.* » (p. 27.). « *Au Mali nous disent ces auteurs, il n'existe pratiquement pas de groupe ethnique avec lequel le Peul n'entretient pas des rapports de parenté à plaisanterie.* » (p. 27).

A ces derniers, et en prolongeant le regard vers le sud et l'est (Burkina et Niger/Nigéria), il faut ajouter les Yaadsé, Maransé, Nourouma, Maouri Arawa, et tout ce qui est kanouriphone ; de même que les catégories socio-professionnelles, Maboubés (tisserands), forgerons, Diawambé.

• La parenté plaisante est également instaurée entre :

Samo et Mossi,

Samo et Nourouma,

Gourounsi et Bissa,

Dagari et Gouin,

Sonraï et Dogon,

Bella et Diawambé,

Dogon et Bozo,

Dagari et Gourounsi;

Gourmantché et Yaadsé,

Guelgobé du Soum, (c'est-à-dire la zone de Djibo, nord du Burkina) et

Diallobé du Tiw.

• Au Niger, il n'existe pas de parenté plaisante avec les Haoussa, ce terme ne désignant aucune ethnie en particulier mais un groupe d'entités ethniques ou claniques qui occupent différents territoires et parlent haoussa. Par contre, un petit groupe clanique donné, parlant haoussa, et dont les membres ont eu dans leur histoire à se rapprocher d'autres groupes, peut avoir des relations de parenté plaisante avec ces derniers. Cette relation s'illustre entre groupes minoritaires. Ainsi, on peut dire par exemple que les Sonraï et les Zarma, dans leur ensemble, ont une relation de parenté plaisante avec les Gobirawa, mais les Gobirawa ne sont qu'un groupe restreint à l'intérieur du groupe haoussaphone.

où nous nous trouvions pour un atelier avec des traditionnistes poular, et qui fut pour nous une occasion de leur poser la question, tout en ravivant nos liens avec ces cousins des Sérères. Il nous fut affirmé qu'il n'y a pas une famille au Fouta qui n'a pas perdu un fils dans la guerre. L'actuel descendant de l'Almamy du Fouta qui fit envahir le Gabou nous rendit visite à l'atelier. Il a pour aïeule une des filles de Dianké Waly Mané et portait bien la marque de son métissage entre Peul Mandinka.

Au niveau des grands groupes, il existe des cousinages croisés entre :

Zarma et Bella ;

Zarma et Gobirawa.

En réalité la parenté plaisante inter-relie l'ensemble des 10 grands groupes ethno-linguistiques du Niger, et un auteur tel que Kéléti A. Mariko, de son propre aveu, a pu établir 146 valences qui tissent une vraie toile d'araignée entre ces groupes, ce qui lui permet de conclure : « *Mettant à égalité des " cousins ", la parenté à plaisanteries aplanit les discriminations, élimine tous les dangers du racisme, de l'ethnocentrisme, du régionalisme, des préjugés économiques, politiques, sociaux, culturels, linguistiques, familiaux et même sexuels et religieux...Toute l'éducation traditionnelle et toute la tradition orale des populations sahéniennes regorgent d'adages, de sentences, de proverbes, de maximes enseignant aux jeunes et à tout le peuple, l'hospitalité, la tolérance, le droit à la différence, le respect de l'autre, de l'étranger* ». Mariko, Ibid, p 38.

II - LE PATRONYMIQUE ET SES EQUIVALENCES

Cependant il faut combiner la parenté plaisante aux équivalences patronymiques et aux correspondances ethnopatronymiques.

2.2 - Le prestige de la souche et la reconnaissance de l'Autre

La relation à autrui dans nos bonnes traditions africaines est médiatisée par la salutation, première forme de reconnaissance de l'Autre. Alors, on scande son nom, et ce faisant, on le situe souvent au plan ethnique et sociale, même si - et cela se justifie largement - « *le patronyme n'est de nulle part* », selon la formule wolof bien connue.

C'est que le patronyme a une importance extrême, qu'on perçoit mieux en se référant à la notion de **Dambé** en sphère bamanan/malinké. Il permet *d'identifier la source et de s'abreuver à son prestige*. Les traditions historiques enseignent dans ces milieux, nous dit Bakary Soumano, Chef des griots du Mali, que les ancêtres éponymes ont forgé aux générations postérieures des images auxquelles celles-ci doivent coller ; ils ont dégagé des lignes de conduite et tracé des voies de l'honneur et de la dignité qu'elles doivent emprunter.

*"Ainsi, note t-il, l'on est durant toute son existence en compétition symbolique avec l'Ancêtre lui-même. C'est cette compétition symbolique qui met chacun en devoir de rehausser sans cesse le prestige de la souche lorsque celle-ci est identifiée."*²⁵

²⁵ Atelier technique de problématisation de la recherche sur la parenté plaisante, Bamako, Musée national, 18-20 décembre 1997.

Ainsi ressenti et vécu, le patronyme décliné dans la salutation, met en exergue le prestige de la souche et se présente comme une louange scandée qu'on pourrait traduire ainsi : "*Loué sois-tu de par la dignité de ta souche !*" A ce titre, et pour ne prendre que ces deux exemples, le terme qui exprime la notion de patronyme en seereer - *simangol* - comporte un radical verbal - *sim* - qui signifie : *saluer, louer* ; alors qu'en wolof, celui qui est utilisé - *sant* - veut dire tout autant : *saluer, louer !*

Cette dimension sous-jacente de la louange est présente lorsqu'on salue le travailleur ; elle va même au-delà "*Loué sois-tu, de par la dignité de ta souche et de ton occupation, laquelle te grandit et grandit l'homme !*"

L'analyse des patronymes, même si elle doit s'entourer de précautions méthodologiques devient une donnée intéressante pour le déploiement de la parenté plaisante, et illustre la façon dont la nomination procède, après avoir pris le relais de l'identification clanique par la balafre. Les référents sont divers, puisés dans l'environnement, à partir de faits marquants, de traits de caractère, de comportements, etc (ex : Sissé, si = cheval , sé : propriétaire ; Fofana (Khokhana, éléphant) ; Bamba (crocodile) ; la série *sokho* : *explorer* : Sissokho, (celui qui a exploré le cheval comme animal ; Sawadogo le Nuage ; Diarra, Diaga, Diatta = le lion, etc.).

2.2 -Equivalences entre patronymes

Les patronymes ont également ceci d'intéressant qu'ils présentent des équivalences entre eux, situation due à des subdivisions ou à des événements toujours instructifs ; quelquefois c'est selon le contexte des cultures différentes dans lesquelles un transfert s'est effectué. Cette situation vaut pour les patronymes suivants qui sont équivalents : *Khokhana* et *Fofana* ; *Samaké* et *Sogoba* ; *Tarawélé*, *Dembélé* et *Dansira*..

Elle vaut aussi pour :: *Diarra* , *Diaga*, *Diatta* ; *Koné*, *Konté*, *Kondé*, *Kanouté*, *Ndiaye*, *Malé* et *Togola*.

La différence entre *Koné*, *Kondé*, *Konté* relève d'une simple question de réalisation : les Bamanan prononcent *Koné* ; les Malinkés de la haute vallée disent *Kondé*, et ce, jusqu'en Guinée ; chez les Soninké, on réalise *Konté*, alors que les Khassonkés de la Haute vallée prononcent *Kanouté*.

- *Sissokho*, *Doumbia* ou *Doumbouya*, *Kourouma*, *Guèye* sont équivalents.
- Il y a équivalences entre, *Traoré* ou *Tarawélé*, *Dambélé*, *Dansira*, *Diabaté*, *Diop*, *Sané*, *Mané*, *Ouédraogo*.

L'explication avancée pour rendre compte des équivalences entre Traoré, Sané et Mané renvoie à Tiramhan Traoré, le grand général de Soundiata qui a notamment conquis le Gabou. Dans un souci d'intégration, il avait épousé des femmes Niantios, c'est-à-dire nobles, de patronymes Sané

et Mané. Les enfants qu'il en eut n'ont gardé que le nom de leur mère, bien qu'ils soient **Traoré** et que ce fait historique soit connu.

L'équivalence entre **Traoré** et **Ouédraogo** se justifie du fait que Rialé, le chasseur malinké qui a épousé la princesse Yenenga, était Traoré. L'enfant qu'il eut avec elle a reçu le nom **Ouédraogo** du fait de son cheval.

- L'on a les équivalences entre : **Diallo, Kane, Ka** d'une part, et **Ba, Mbaldé et Baldé** d'autre part.

- **Kaboré, Kientega, Yaméogo..**

- **Sylla, Sanogo, Diané, Diawara, Doucouré..**, etc.

Grâce au mécanisme des équivalences, il est possible d'établir des chaînes patronymiques trans-frontières, représentant un système transversal qui inter-relie et intègre les entités ethniques, et relativise l'impression de morcellement liée à la pluralité ethnique. Le système est connu et pratiqué par les gens qui, quelquefois à l'occasion d'une nouvelle installation, adoptent le patronyme correspondant au leur, ou se le voit attribuer. Quelquefois, le nouveau patronyme est accolé au patronyme d'origine, confirmant de la sorte la parfaite maîtrise du mécanisme.

Analysant ces faits, G Dieterlen conclut qu'ils " *éclaircent d'une façon décisive les changements de noms d'individus venant se fixer loin de leur pays d'origine, observés par nombre d'auteurs et restés jusqu'ici inexpliqués... l'axe géographique du système ... est le cours du fleuve Niger, depuis sa source jusqu'au lac Débo... Ce système à la fois religieux, social et politique est bien connu des autochtones... Il s'articule sur un mythe considérable, réservé aux initiés, qu'il est nécessaire de connaître pour pénétrer l'infrastructure de cette organisation qu'on peut qualifier d'internationale....* " ²⁶ .

III - CORRESPONDANCES ETHNO-PATRONYMIQUES

Germaine Dieterlen rapporte un mythe recueilli en 1955²⁷, dans l'ancien Soudan et actuel Mali, établissant une filiation inattendue : des entités ethniques sont identifiées à des patronymes comme si elles étaient engendrées par eux. Le mythe établit que les Dogon (Mali) ; les Toma (Guinée, Libéria) ; les Kpèlè (Guinée, Libéria) ; les Lobi (Burkina Faso, Côte d'Ivoire) ; les Kissi (Guinée, Sierra Leone) ; les Baoulé (Côte d'Ivoire) ; les Mandé (Séngal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone, Libéria, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso) sont des KEITA.

Un décompte effectué à partir des données présentées dans l'article, permet de relever que 23 entités ethniques, réparties sur toute l'Afrique de l'Ouest, seraient issues de 5 patronymes - Kéita, Traoré, Koné, Kamara, Kourouma - reliés entre eux par de multiples combinaisons.

²⁶ *Mythe et organisation sociale au Soudan français* : In *Journal de la Société des Africanistes*, 1955, p. 42.

²⁷ Publié sous le titre : « Mythe et organisation sociale au Soudan français », *Journal de la Société des Africanistes*, tome XXV, fascicules I et II, 1955, pp39-76.

Les peuples concernés, établis sur de très vastes étendues, sont sans doute loin d'imaginer l'existence de cette origine mythique commune. C'est dire que le mythe et d'autres textes de référence méritent d'être creusés et les résultats des investigations mis à jour pour concourir à bâtir les fondements d'une communauté d'être et de destin, qui jette ses racines dans profondeurs de l'histoire et ses migrations diverses, les échanges et les alliances et, quelquefois, les confrontations. La parenté plaisante et les valeurs de convivialité prolongeront leur portée grâce au mythe et à d'autres textes d'importance.

Le mécanisme de mise en équivalence entre patronymes a facilité la circulation des personnes et des biens, au sein des peuples concernés. Les personnes en déplacement peuvent ainsi adopter le patronyme équivalent du leur dans leurs espaces d'accueil. Ce système met en œuvre le principe **d'une identité ouverte et tolérante**, qui redéploie chaque fois la parenté plaisante, car celle-ci est appliquée à tous les équivalents connus du patronyme concerné.

IV- DISPOSITIF POUR L'ACTION

Au plan de la diffusion des résultats de la recherche sur la parenté plaisante, il existe déjà une expérience de collaboration avec le réseau des radios rurales locales (RER, 46 radios en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien, notamment avec l'atelier sur la parenté plaisante organisé à Mopti en 1999)

De même il existe des associations de promotion de la Parenté à Plaisanterie, en particulier au Burkina Faso, dénommées communément « Les Trois P », ainsi qu'un « Festival des origines » créé au Sénégal en 1993 et qui tient ses assises tous les trois ans.

Ce festival qui célèbre la parenté plaisante entre Sérères et Diola, a compté, lors sa dernière édition en 1999, des participants venant des 10 régions du Sénégal, et avait rassemblé quelque trois mille personnes...

Il reste à l'école de s'impliquer dans la redécouverte de la parenté plaisante ; d'une part pour mieux l'ancrer dans son environnement socioculturel, tout en l'aidant à lutter contre les conflits potentiels et à construire une société apaisée, d'autre part pour que la parenté plaisante contribue à *élever les barrières de la paix dans les esprits, les attitudes, les comportements* des élèves.

DE MISE EN OEUVRE DE LA PARENTE PLAISANTE DANS LES ECOLES

Contexte

Le contexte actuel de l'Afrique, notamment dans ses parties occidentale et centrale, est marquée par :
une multiplication des conflits avec des coûts sociaux, environnementaux, économiques, éducatifs exorbitants ;

une exacerbation de la pauvreté des populations

la nécessité de promouvoir une Culture de la paix, plus que jamais actuelle avec la décennie mondiale qui lui est consacrée, ceci en particulier dans les écoles ;

le besoin de promouvoir des réponses africaines aux problèmes affrontés, lorsque ces réponses existent.

Le projet ci-après s'inscrit dans cette perspective et tente d'apporter des éléments de réponse.

II - DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Publics cibles

Les publics cibles sont les élèves de l'élémentaire et du secondaire moyen général.

2.2 Cadre logique

2.2.1 Objectifs généraux (OG)

OG 1. Promouvoir chez les enfants la prise de conscience des attitudes et comportements de nature à créer des conflits dans l'environnement de l'école.

OG 2. Contribuer à l'émergence d'un environnement scolaire apaisée, intégrée et conviviale en Afrique de l'Ouest, par la popularisation à l'école de la parenté plaisante et les équivalences interpatronymiques et le développement d'aptitudes à concevoir un code de conduite consensuel.

Objectif général 1

Promouvoir chez les enfants la prise de conscience des attitudes et comportements de nature à créer des conflits dans l'environnement de l'école

Objectifs spécifiques

Identifier les différents types de conflits

Classer les conflits en fonction de critères acceptés par tous (nature, causes, effets,) en leur affectant un indice selon une échelle de gravité ou de complexité

Activités

Chaque élève relate deux ou trois conflits qui l'ont opposé à un élève, au maître, au gardien de l'école ou à une autre personne.

Les informations sont collectées grâce à un tableau (grille d'exploitation) construit par les élèves et pouvant comprendre les éléments ci-après :

Quel est l'objet du conflit ?	Où ce conflit a-t-il eu lieu ?	Comment le conflit est-il né	Quand le conflit s'est-il déclenché ?	combien de temps a duré le conflit	A qui est attribué le tort ?	Quelles ont été les conséquences identifiées				
						Dans l'école	Dans les familles	Dans le quartier ou village	Leçon tirée du conflit	Indice

Chaque groupe fait un exposé sur ses travaux

La classe élabore à partir des causes, conséquences et leçons tirées un code de conduite (y compris les sanctions et amendes infligées en cas d'écart au code).

Affichage du code dans la classe et à différents endroits de l'école

Résultats

Une typologie des conflits est disponible

Un cahier de suivi des conflits à l'école mis sur pied

Objectif général 2

Contribuer à l'émergence d'un environnement scolaire apaisée, intégrée et conviviale en Afrique de l'Ouest, par la popularisation à l'école de la parenté plaisante et les équivalences inter-patronymiques.

Objectifs spécifiques

- Analyser les fondements historiques, culturels et sociaux de la parenté plaisante
- Identifier les possibilités offertes par la parenté plaisante et les équivalences inter-patronymiques dans la construction d'une société apaisée et conviviale.
- Utiliser la stratégie de la parenté plaisante et des équivalences inter-patronymiques pour éradiquer ces conflits
- Elaborer un code de conduite consensuel en 10 commandements à respecter par tous.

Activités

- Redécouverte de la parenté plaisante par une stratégie participative et constructiviste²⁸:

Chaque élève cite dans son environnement social les catégories de personnes avec lesquelles, il plaisante : cousins, grands-parents, belle-sœur, beau-frère, les personnes qui ont certains nom de famille (patronyme), qui appartiennent à une lignée maternelle déterminée, à certaines ethnies, habitant ou tel village, tel ou tel pays, etc., entre classes d'âge, entre élèves de classes différentes

- Analyse de l'expression de la parenté plaisante
- Recensement des phrases les plus utilisées.
- Analyse et classement des phrases selon différents critères :
 - . les buts de la parenté plaisante : convivialité, solidarité, entraide, etc. Afin de faire ressortir l'idée d'entraide et de solidarité, on pourra avoir une série de questions sur ce qu'il *est interdit de faire à un parent plaisant* et, si l'on enfreint l'interdit, *les risques encourus et les manifestations de la « sanction »* ;

.les effets : humour. S'agissant des démarches liées à l'humour et à la dérision, on demandera des exemples sur la manière dont on "taquine" un parent plaisant ;

. les références : de quoi le traite-t-on ? (les référents pourront être analysés selon la symbolique du terroir de référence). Il y a des chances de retrouver ici plusieurs pistes dont les *aspects physiques, comportementaux, la piste alimentaire* avec des éléments tels que la gourmandise et l'appréciation immodérée de certains aliments. Il s'agirait d'identifier ces aliments (le haricot, les arachides, les oeufs de capitaine...), et les désagréments éventuels qu'entraîne leur consommation. A côté de la piste alimentaires, il y en a beaucoup d'autres : l'amour (ma femme, mon mari, mon rival), état physique (laideur), animal (singe, âne), invective (filou, voleur), etc. ;

Recherche de l'origine et de la signification de la parenté plaisante et les bases de son élargissement (correspondances et chaînes patronymiques) :

- en enquêtes auprès de parents, historiens, d'hommes de culture, de communicateurs traditionnels et répertoire de proverbes, contes, adages, légendes, anecdotes, récits historiques, adages justifiant et expliquant l'origine de la parenté plaisante

²⁸ Construction des savoirs par l'élève lui-même.

- en exploitant de documents fournis par le maître sur l'origine et les significations de quelques cas ;

Conception et élaboration de projet d'activités

Au niveau de chaque classe ou école, des groupes de travail sont constitués. Chaque groupe présente son projet à réaliser.

Projet 1 : Elaboration d'un code conduite

L'objectif est de partir des enseignements et leçons tirées de la parenté plaisante pour tisser des relations conviviales et de solidarité à travers plusieurs actes à poser et à développer.

Des exercices de cousinage virtuel, d'amitié virtuelle ou de parenté ou partenariat virtuel entre groupes d'élèves (classe) ou d'écoles pourront y contribuer efficacement.

- Exploitation du tableau sur la typologie des sources de conflits
- Recensement des formes de contrat moral ou pacte identifiées dans le cadre de la parenté plaisante
- Institution d'un système de parenté plaisante entre les classes de l'école assorti d'un pacte consensuel
- Elaboration d'un code de conduite intitulé : « les dix commandements de l'école » pour éradiquer les conflits.

Projet 2 : réalisation d'une bande dessinée : Mon nom, un passeport

Contexte

Cette activité pourrait être réalisée dans le cadre d'une école regroupant par exemple des enfants de plusieurs nationalités (enfants de diplomates, d'expatriés, d'immigrés).

Objectif général :

- Contribuer au moyen d'une bande dessinée à développer chez l'élève de l'école élémentaire un esprit et une conscience de citoyenneté et de convivialité ouest-africaines.

Objectifs spécifiques

A la fin de l'activité, l'élève de niveau élémentaire, sur la base de son expérience personnelle ou disposant de textes simples relatant plusieurs situations de vie, sera capable de créer des personnages d'une BD

- Réaliser une BD fondée sur l'utilisation de la parenté plaisante et des correspondances patronymiques pour résoudre l'intégration sociale d'un enfant placé dans différents environnements africains.

Démarche pédagogique.

- Elle est fondée sur l'approche constructiviste et la démarche participative.

Activités

- Collecte par les membres du groupe d'élèves de plusieurs nationalités africaines des expériences individuelles de parenté plaisante et de correspondances patronymiques.
- Exploitation de textes choisis par le maître et comportant des informations complémentaires.

- Elaboration par les élèves d'un scénario consensuel comprenant aussi bien les idées à développer, les personnages, les environnements sociaux des pays traversés par un enfant qui, à la fin de son périple, de déclare citoyen africain.
- Illustration par les enfants ou par une personne ressource des idées des enfants.

Résultats

- Une bande dessinée chargée de valeurs de solidarité, de citoyenneté active, de convivialité.
- La qualité de la BD déterminera les possibilités d'édition et de diffusion auprès d'un large public scolaire.

Projet 3. Conception d'une exposition itinérante : Goutte de paix, Havre de paix, Délice de paix

Objectif

- Faire travailler les élèves d'un établissement bénéficiaire à l'élaboration de matériaux utilisables dans le cadre d'une exposition dans le village ou quatre mais aussi dans d'autres écoles.

Activités

- Conception et élaboration de panneaux configurant diverses situations de parenté plaisante
- Concours de poèmes sur la solidarité, la paix à l'école, dans le pays et dans le monde
- Usages de matériaux de récupération pour matérialiser les symboles de la parenté plaisante : totem , arbre, graines (haricots, arachide), etc. ; et mentionner devant chaque symbole, les patronymes correspondants et les correspondances inter-patronymiques (Ndiaye = Diarra = Condé ; Diallo = Kane, etc.=
montage de sketches pour accompagner l'exposition ;
- Réalisation d'un film documentaire sur la parenté plaisante dont les acteurs sont les enfants

Projet 4. Rencontres inter-classes ou inter-scolaires : Colonie plaisante

Objectifs

- Elargir la base de la culture de la paix entre différentes écoles et fonder une **identité ouverte trans-ethnique et trans-nationale**, facteur d'acceptation de l'autre, de sa tolérance et même de son intégration en tant qu'il est en définitive « un autre soi-même ».
- Créer l'émulation chez les élèves d'écoles différentes à travers des moments d'échanges et de partage.

Activités

- Organisation d'une colonie inter-écoles pendant les vacances
- Réalisation d'actions de consolidation d'une paix scolaire locale, nationale, régionale et internationale.

Résultats

- Un code de conduite est élaboré
- Une réduction de 75 % des conflits au cours de l'année scolaire dans les écoles bénéficiaires

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- 1 - Aguirre, Mariano** : *Guerres civiles, idéologies folles Conflits armés fin de siècle*, in : **Monde diplomatique** du 10/11/99.
- 2 - Camara, Sory** (1992) : **Gens de la parole**, Paris ACCT-Karthala-SACE, 1992, 376 p..
Camara Mamdou : La parenté plaisante chez les Soussou de Guinée, 63 p; 1999
- **Dieterlen, Germaine** (1955) : *Mythe et organisation sociale au Soudan français* : In **Journal de la Société des Africanistes**.
 - **Diouf, Makhtar** (1994), dans : **Sénégal les ethnies et la nation**, UNRISD/Forum du Tiers Monde/L'Harmattan.
 - **Douyon, D.** (1995) **Le discours mangu chez le Dogon (Ireli)**, Thèse-Inalco, Paris.
 - **Faton, Jacques, Ed.** (1999) *Du coq à l'âme*, textes d'entretiens sur la parenté plaisante. - Amok Editions.1999
 - **Lam, Aboubacry Moussa** (1997) : **Sur les chemins du Nil Les relations entre l'Egypte ancienne et l'Afrique noire**. Présence africaine, Khepera. 224.
Legré Okou, Henri, Pr : Les Alliances à plaisanterie, Extrait de "Les conventions indigènes et la législation coloniale", Abidjan, Editions Neter 1994.
 - **Ligier, Françoise ; Loucou, Jean-Noel** (1978). - **La reine Abla Pokou fondatrice du royaume baoulé**, ABC, NEA, 130 p.
 - **Mariko, Kélétigui A.** (1990)*La parenté à plaisanterie comme facteur d'intégration sociale en Afrique occidentale*. In : Colloque international *Aires culturelles et création littéraire en Afrique*", Biennale des lettres, Dakar, 12-18 décembre 1990, NEAS et ACCT, pp 35-38.
 - **Ndiaye A. Raphaël** (1992) : *Correspondances ethno-patronymiques et parenté plaisantante : une problématique d'intégration à large échelle* " In **Environnement africain Sur tous les fronts**, n° 31-32 vol viii, 3-4.
 - **Niane, D. T.** (1960) : **Soundiata ou l'épopée mandingue**.- Paris, Présence africaine.
Sissao, Alain Joseph : Alliances et parentés à plaisanterie au Burkina Faso Mécanismes de fonctionnement et avenir.- Préface de Jacques Chevrier, Ouagadougou, Sankofa et Gurli Editions, 2002, 188 p.
 - **Tambadou, Moustapha, Ed.**(1994) **Convergences culturelles au sein de la nation sénégalaise**, actes du colloque organisé à Kaolack en juin 1994.
Théa Pépé Séverin : La parenté plaisante chez les Kpèlè de Guinée forestière, 63 p. 1999
 - **Témé, Abinou** : (1999) **La parenté plaisante chez les Dogon**, 51 p.
 - **Traoré, Bory ; Diall, Gouro** (1999) : **Le cousinage à plaisanterie chez les Peul** 43 p.